

Gouvernance hospitalière: plusieurs CME signent une motion contre le projet de loi HPST

PARIS, 20 avril 2009 (APM) - Plusieurs commissions médicales d'établissement (CME) ont adopté une motion pour s'opposer aux dispositions sur la gouvernance hospitalière prévues dans le projet de loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires (HPST).

Les conférences des présidents de CME des centres hospitaliers régionaux universitaires (CHRU), des centres hospitaliers (CH) et centres hospitaliers spécialisés (CHS) ont rédigé la semaine dernière une motion dans laquelle elles "refusent solennellement la gouvernance telle qu'elle est organisée dans la loi HPST".

"Depuis la fin de la semaine dernière, cette motion est soumise aux CME des établissements", a indiqué lundi à l'APM le président de la Conférence des présidents de CME de CHU, Alain Destée (CHU de Lille).

Elle a été adoptée à l'unanimité mardi par les membres de la CME du CHU de Poitiers et vendredi par la CME du CHU de Lille. Au CHU Tours, elle a été adoptée mardi par tous les membres de la CME, sauf trois abstentions, a-t-on appris lundi auprès des présidents de CME de ces trois CHU.

Dans cette motion, le corps médical estime que la gouvernance prévue par le projet de loi "ne garantit pas la médicalisation de la prise de décision indispensable au fonctionnement normal et à l'efficacité des établissements, au respect de l'éthique et des droits des malades, et au-delà au succès de la mise en oeuvre de la loi".

Il souhaite que les chefs de pôle soient proposés par le président de CME à la nomination du président du directoire et que ce soit le président de CME qui "propose à la nomination du président du directoire les membres du corps médical, pharmaceutique ou odontologique du directoire" et qui "élabore le projet médical et en assure le suivi".

C'est lui aussi qui devrait "cosigner avec le président du directoire les contrats internes, intégrant le projet de pôle et proposer avec le chef de pôle à la nomination du président du directoire les praticiens exerçant à titre libéral sur contrat".

Faute de voir ces exigences satisfaites, les présidents de CME et les représentants élus de la communauté médicale indiquent qu'ils cesseront à dater du 1er mai "toute participation aux réunions locales, régionales et nationales impliquant aujourd'hui leur présence".

Au CHU de Poitiers, le président de la CME, Joseph Allal, a précisé à l'APM que la motion avait été adoptée vendredi lors d'une assemblée générale du corps médical "très mobilisé".

"Au cours de cette assemblée générale, nous avons décidé de montrer que la province est également mobilisée sur le chapitre de la gouvernance de la loi HPST et nous organiserons un rassemblement devant l'entrée du CHU lundi 27 avril, avant la manifestation nationale du mardi 28 à Paris", a ajouté Joseph Allal, qui va également entrer en contact avec les sénateurs de la région.

Près de 150 hauts responsables médicaux de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP) ont adressé la semaine dernière une lettre aux sénateurs pour les alerter sur "la grave menace" que représente ce projet de loi (cf dépêche APM SNMDF004). Un appel de 25 professeurs hospitaliers parisiens a également été publié jeudi dans le *Nouvel observateur*, rappelle-t-on.

PLUSIEURS ORGANISATIONS S'ASSOCIENT A LA JOURNEE DU 28 AVRIL

La Coordination médicale hospitalière (CMH) et le Syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux publics (Snam-HP) ont appelé lundi à leur tour les médecins à participer à la journée nationale d'action et de manifestation du 28 avril contre le projet de loi HPST.

Dans un communiqué de presse, les deux organisations expliquent qu'elles "refusent une gouvernance de l'hôpital qui caporalise son organisation" et demandent des modifications du projet de loi concernant les CME, les nominations des médecins et la contractualisation interne.

La Coordination nationale de défenses de hôpitaux et maternités de proximité a également apporté jeudi son soutien à la journée du 28 avril pour défendre le "droit d'accès à une santé de qualité pour toutes et tous et partout sur le territoire". L'Union syndicale de la psychiatrie (USP) a également fait savoir qu'elle s'associait au mouvement.

Des syndicats du personnel de l'AP-HP (CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO, SUD Santé et CGT) et des représentants de la communauté médicale (Syndicat des internes des hôpitaux de Paris, Syndicat des chefs de cliniques-assistants des hôpitaux de Paris, Confédération des praticiens des hôpitaux, Intersyndicat national des praticiens des hôpitaux, Syndicat de la coordination nationale des médecins hospitalo-universitaires et le Mouvement de défense de l'hôpital public) donneront mercredi une conférence de presse à l'occasion de la manifestation du 28 avril.

co/san/APM polsan
redaction@apmnews.com

COMDK001 20/04/2009 15:34 ACTU